



Traité Erouvin

Michna 4 - Chapitre 4

מִי שֵׁשֶׁב בְּדֶרֶךְ, וְעָמַד וְהָרִי הוּא סָמוּךְ לָעִיר, הוֹאִיל וְלֹא הָיְתָה
כּוֹנֶתוֹ לָכֶן, לֹא יָכִנס, כְּדַבְּרֵי רַבִּי מֵאִיר. רַבִּי יְהוּדָה אֹמֵר: יָכִנס.
אָמַר רַבִּי יְהוּדָה: מַעֲשֶׂה הָיָה, וְנִכְנָס רַבִּי טַרְפוֹן בְּלֹא מִתְכַּוֵּן.

Celui qui a posé son camp en chemin puis qui, après s'être levé, constate qu'il se trouve à proximité d'une agglomération ;

étant donné qu'il n'avait pas [au moment de l'entrée de Chabbat] l'intention d'y séjourner, il ne pourra pas y entrer [pour être régi par le Té'houm de ses habitants] ; telles sont les paroles de Rabbi Méïr.

Rabbi Yehoudah dit qu'il peut y entrer [afin d'être régi par leur Té'houm]. Rabbi Yehoudah raconta :

« il arriva un cas similaire à Rabbi Tarfone qui entra dans la ville [pendant Chabbat] sans qu'il ait eu l'intention [avant Chabbat].



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions